



Au-delà du protocole national, la Ville de Vichy souhaite s'appuyer sur les préconisations du Conseil scientifique et de l'Académie de Médecine.

ÉCOLES – LES GRANDS PRINCIPES DE LA REPRISE

- Présence des enfants sur la base du volontariat des familles
- Accueil des enfants en difficulté et/ou en décrochage (que les enseignants ont suivi de près durant tout le confinement)
- Poursuite de l'accueil des enfants des personnels en 1^{ère} ligne et des enfants dont les deux parents sont amenés à travailler, inscrits dans nos écoles

CALENDRIER : UNE RENTRÉE PROGRESSIVE

• **Le 11 mai** : prérentrée des enseignants

- **Le 12 mai** : rentrée des classes de
 - Grande section de maternelle
 - CP
 - CE1 dans les écoles REP
 - CM2

Classe les **lundi, mardi, jeudi et vendredi** et accueil le mercredi à Sévigné (centre de loisirs de 7h30 à 17h50 avec inscription au préalable auprès de l'espace école et justificatif de travail obligatoire)

Les horaires seront définis et précisés par les enseignants dans chaque école

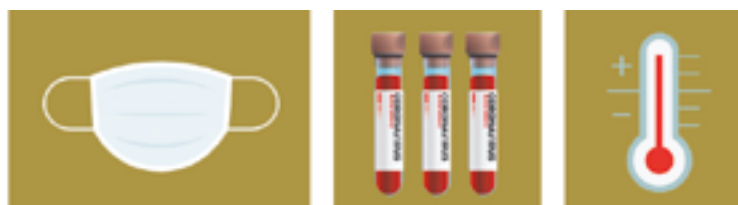
• **Le 25 mai** : rentrée des autres classes.
Le nombre d'enfants présents par classe au maximum :

- **10 enfants** en maternelle
- **12 enfants** par classe en élémentaire

Estimation actuelle :

- **5 enfants** en maternelle
- **10 enfants** en élémentaire

Pour pouvoir assurer le respect de cette règle, un parent ne pourra remettre son enfant à l'école qu'en ayant prévenu au minimum 5 jours à l'avance de son intention.



ACCÈS À L'ÉCOLE :

Pour éviter les regroupements :
rentrées et sorties échelonnées

Les parents doivent :

- prendre la température de leur enfant avant de l'amener à l'école
- déposer leur enfant devant l'école, à l'entrée qui leur sera indiquée (ils ne rentrent pas dans l'école)
- obligatoirement porter un masque
- respecter strictement les horaires du groupe de leur enfant
- respecter la distanciation



LES MESURES SANITAIRES

POUR LES ENFANTS DANS L'ÉCOLE :

- Prise de température à l'entrée
- Organisation des cheminements pour que les enfants ne se croisent pas
- Lavage de mains des enfants à chaque entrée en classe et après chaque déplacement
- Port de masque obligatoire pour les enseignants et les différents intervenants (ATSEM, animateurs, ETAPS...)
- Pour les enfants port du masque recommandé partout où la distanciation ne peut pas être respectée
- Désinfection des locaux occupés au minimum deux fois par jour
- Aération des classes à chaque récréation et pendant la pause méridienne

DANS LES CRÈCHES

Accueil des enfants dans les structures suivantes :

- Ilôt Calins
- Crèche des Garêts
- Crèche de Bellerive-sur-Allier
- Crèche de Saint-Germain-des-Fossés

*Structures ouvertes
aux horaires habituels*

LE TEMPS PÉRISCOLAIRE

- **Maintien des accueils :**
 - **Matin** à partir de 7h30
 - **Midi** avec les repas fournis par la société ELIOR dans les salles de restauration habituelles
 - **Soir** après la sortie échelonnée des classes, **garderie jusqu'à 17h50** à la convenance des parents
 - **La cantine :**
2 services de cantine (voire 3 si nécessaire) permettant de garantir les règles de distanciation entre enfants
- Pour l'ensemble des temps périscolaires, inscription obligatoire à partir du 25 mai auprès de l'espace école

INFOS



À SAVOIR :

L'espace écoles sera ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h à partir du 12 mai.

Notamment pour les nouvelles inscriptions

ESPACE ÉCOLES - Rez de chaussée de la Mairie (Place de l'Hôtel de ville) ou en ligne via l'espace famille à l'adresse suivante : familles.vichy-communaute.fr

WWW.VILLE-VICHY.FR/ECOLES 